



L'ACCUEIL DE LOISIRS

M.J.C. Grieu Vallon Suisse – Centre social Règlement à conserver par les parents

Mise en application à partir de 04 Octobre 2019

1- Coordonnées

L'accueil de loisirs est géré par l'Association Maison de quartier Grieu Vallon Suisse – Maison des Jeunes et de la Culture-Centre Social.

Adresse : 3 rue de Genève – 76000 Rouen

Téléphone : 02-35-71-94-76

E-mail : contact@mjcgrieu.org

Site internet : <http://mjcgrieu.org>

Structure agréée par la Direction Régionale et Départementale de Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale et répond à la réglementation des accueils de loisirs dont l'appellation officielle est Accueils Collectif de Mineurs de Haute Normandie.

2- Les enfants

Les enfants sont accueillis dès l'âge de **4 ans** et jusqu'à leur 18^{ème} année. Ils sont répartis en 5 groupes d'âge :

- Le jardin d'enfant : les enfants en maternel
- Les mini-juniors : les enfants en CP/CE1
- Les maxi-juniors : les enfants en CE2/CM1/CM2
- Les pré-ados/ados : les enfants dès la 6^{ème}

Le passage d'un groupe à un autre se fait lors des vacances d'été après concertation entre les parents et le personnel de la MJC. La direction s'autorise le changement de groupe si celui-ci n'est pas adapté à l'enfant.

3- L'ouverture et les horaires

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis et les vacances scolaires.

Fermeture : La dernière semaine des vacances de fin d'année ainsi que certains mercredis fin juin pour préparer l'été et début septembre pour préparer la rentrée.

Horaires des mercredis	Horaires des vacances scolaires
8h30 - 9h : Accueil du matin	8h30 - 9h : Accueil du matin
9h - 12h : Pré- Activité et activité	9h - 12h : Pré- Activité et activité
12h - 14h : Repas et temps calme	12h - 14h : Repas et temps calme
14h - 17h : Pré- Activité et activité	14h - 17h30 : Pré- Activité et activité
17h - 18h : Accueil du soir	17h30 - 18h : Accueil du soir

4- L'inscription et la tarification

Pour s'inscrire, l'enfant doit être adhérent de l'association. L'adhésion est valable sur la durée de l'année scolaire du 1^{er} Septembre au 31 Août.

Les règlements doivent se faire lors de la réservation ou lors de l'inscription. Aucune inscription et réservation ne peut être faite sans règlement.

Lors de l'inscription, le quotient familial doit être connu de l'administration afin d'appliquer le tarif correspondant. Dans le cas contraire le tarif 3 sera retenu.

Les tarifs (selon le quotient familial) :

Tarif 1 : quotient entre 0 et 1000

Tarif 2 : quotient entre 1001 et 2400

Tarif 3 : quotient égal ou supérieur à 2401

Le matin de 9h à 12h : Prix : 2.25€/3.20€/3.95€

L'après - midi de 14h à 17h (session des mercredis) ou 17h30 (session des vacances scolaires) : Prix : 2.25€/3.20€/3.95€

L'accueil repas de 12h à 14h : Prix : 2.25€/2.90€/3.70€ (Prévoir repas, possibilité de réchauffer sauf en cas de sortie)

Les accueils matin et soir : Prix : 1.10€/1.20€/1.55€ la ½ heure.

◆ Le matin de 8h30 à 9h.

◆ Le soir de 17h ou 17h30 à 18h.

La journée de 9h à 17h (session des mercredis) ou 17h30 (session des vacances scolaires) : Prix 5.10€/6.95€/8.70€ **Comprenant les activités du matin, l'accueil repas, les activités de l'après-midi, sans sortie**

La journée de 9 h 00 à 12 h et de 14 h 00 à 17 h ou 17h30: Prix : 3.45€/5.05€/6.45€ **Comprenant les activités du matin, les activités de l'après-midi sans sortie**

Selon la planification, certaines sorties peuvent être incluses dans le tarif.

Chaque session de vacances est sujet à une programmation spécifique, celle-ci est communiquée aux parents par le biais d'un tract, celui-ci est disponible environ 15 jours avant la session à l'accueil ou sur le site internet de la M.J.C
La tarification des sorties est indiquée sur le tract de la session.

- Le paiement est OBLIGATOIRE lors de la réservation ou de l'inscription de votre enfant au centre ou à une sortie.
- Le quotient familial doit être connu lors de la réservation, sinon le tarif 3 est appliqué d'office sans aucune possibilité de remboursement.
- Aucun remboursement ne peut être accordé pour l'annulation d'une réservation, seulement une mise en avoir sur le compte de l'enfant, si les conditions d'annulation sont respectées :
 - ✚ Une journée de centre : l'annulation doit être effectuée dans un délai de 48h à l'avance par mail.
 - ✚ Les sorties : l'annulation doit être effectuée dans un délai de 48h à l'avance par mail et sera crédité en avoir si l'enfant a pu être remplacé dans ce délai, ou sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 8 jours après la date de la réservation annulée au préalable par mail.
- Des forfaits à la semaine ou au mois sont proposés. Ils prennent en compte l'ensemble des journées et des sorties. Pour les forfaits, le règlement est OBLIGATOIRE dès l'inscription et aucun avoir n'est possible même sur présentation d'un certificat médical.

5- Arrivée et départ :

Les enfants peuvent arriver	Les enfants peuvent repartir
<ul style="list-style-type: none">• Entre 8h30 – 9h10• A 12h• A 14h• Ou heure spéciale précisée sur le tract pour une sortie	<ul style="list-style-type: none">• A 12h• A 14h• Entre 17h et 18h

☞ **Les horaires d'arrivée et de départ peuvent varier en fonction des sorties, se référer au tract de chaque session.**

☞ **Il est impératif de respecter les modalités et les horaires du fonctionnement.**

☞ **L'arrivée :**

La prise en charge de votre enfant à l'accueil de loisirs est effective au moment de l'enregistrement de sa présence.

Lors de leur arrivée, les enfants doivent se présenter à l'accueil pour procéder à l'inscription définitive.

Dans le cas où l'horaire d'arrivée n'est pas respecté, ou que les retards sont répétitifs, l'équipe de direction peut refuser l'inscription de votre enfant ou, lors d'une sortie, attribuer la place à un autre enfant sans remboursement.

☞ **Le départ :**

La prise en charge de l'accueil de loisirs s'arrête à la remise de l'enfant par un animateur référent aux parents ou à toute personne désignée par eux sur la fiche d'inscription. A ce titre, on demande aux parents d'attendre que les enfants soient appelés par l'animateur référent de la sortie pour reprendre leurs enfants.

Pour les enfants autorisés à partir seul, la prise en charge s'arrête à l'appel de son prénom par l'animateur référent de la sortie.

Retard des parents après 18h :

En cas de retard, une majoration forfaitaire de 3€ sera appliquée de façon automatique.

☞ **Si vous devez à titre exceptionnel (rdv médicaux/malade/imprévu), reprendre votre enfant en cours de journée, veuillez le signaler lors de votre arrivée à un membre de l'équipe de direction. De plus, lorsque vous viendrez chercher vos enfants, il vous faudra passer au bureau d'animation afin de signer une décharge de responsabilité. Cette situation doit rester exceptionnelle afin de ne pas mettre en difficultés les équipes d'animation.**

6- Vie à l'accueil de loisirs

☞ **Les objets de valeur et les jouets personnels sont interdits, de ce fait nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou bris des objets** (bijoux, montres, téléphones portables, jouets, livres...). L'équipe d'animation se réserve le droit de conserver ces objets en lieu sûr.

☞ Les doudous apportés pour le temps calme doivent porter le nom de l'enfant et être transporté dans un petit sac à dos.

☞ Nous pratiquons un grand nombre d'activités manuelles. Nous utilisons des peintures et des encres qui se nettoient aisément lorsqu'elles sont fraîches et beaucoup plus difficilement lorsqu'elles ont séché ; en règle générale les enfants portent des blouses pour les activités salissantes mais cela ne garantit pas l'accident. Aussi nous vous demandons de privilégier les vêtements adéquats lorsque vos enfants viennent sur l'accueil de loisirs.

☞ Le grand nombre d'enfants accueillis ne nous permet pas de vérifier toutes les tenues/manteaux/accessoires. De ce fait, nous vous prions d'inscrire le nom de l'enfant sur chaque vêtement et accessoire qu'il emmène sur l'accueil de loisirs. Nous installons régulièrement des porte manteaux regroupant les affaires recueillis afin qu'ils puissent être rendus à leur propriétaire. Si les objets ne sont pas récupérés dans l'année en cours, nous faisons don de ces objets/vêtements à une association.

☞ La direction se réserve le droit de ne pas envoyer vos enfants à l'activité ou en sortie si on juge l'habillement de votre enfant inadapté à la pratique de l'activité. Nous conseillons donc aux parents de fournir les objets

et vêtements personnels en adéquation avec la sortie et le temps (casquette, sac à dos, maillot de bain, bonnet de bain, serviette, k-way).

☞ Les repas

Chaque enfant doit être muni de son repas qui doit être froid dans un contenant isotherme. Pour les sorties, privilégiez un pique-nique. Le système des repas peut être amené à évoluer au cours de l'année. L'équipe de direction vous informera des éventuelles modifications. Merci de votre compréhension.

7- Fiche sanitaire de liaison

C'est le seul document sur votre enfant que nous avons en notre possession. Cette fiche nous permet de vous joindre en cas d'urgence et permet au médecin de voir si votre enfant a un antécédent médical ou une pathologie. C'est également l'autorisation de faire pratiquer une intervention d'urgence en votre absence. Pour cela, *nous vous demandons de la remplir avec soin et de signaler tout changement.*

➤ Maladie :

Un enfant suspect de maladie contagieuse ne sera pas admis à l'accueil de loisirs.

➤ Médicaments :

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sans présentation de l'ordonnance correspondante et seulement dans le cas où la médication doit être prise, sur le temps de présence de l'enfant à la MJC.

➤ PAI (Allergie – asthme ...) :

Vous devez le faire figurer sur la fiche sanitaire de liaison et le signaler lors de l'inscription. Nous demandons aux parents de fournir un certificat médical ainsi que les médicaments. Malgré tout, il ne nous est pas possible de consulter les fiches de l'ensemble des enfants de l'accueil de loisirs chaque jour, aussi nous demandons aux parents de prévenir directement les animateurs à l'inscription et d'être vigilants au changement d'équipe lors des périodes de vacances.

➤ Accidents :

Petites blessures : Elles sont soignées sur place par le personnel titulaire du diplôme de secouriste.

Blessures plus importantes : Les parents sont prévenus immédiatement afin qu'ils emmènent l'enfant à l'hôpital. Exceptionnellement, La direction peut faire le transport jusqu'au centre hospitalier mais les parents devront se rendre dans un délai raisonnable sur le site.

Urgences : Transfert par les pompiers ou SAMU à l'hôpital le plus proche.

A savoir :

Pour tous renseignements ou compléments d'informations, l'accueil de la MJC est ouvert :

Le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h45

Le vendredi de 14h à 18h30

MJC GRIEU VALLON SUISSE CENTRE SOCIAL - 3 rue de Genève - 76000 ROUEN

TEL : 02-35-71-94-76

E.Mail : contact@mjcgrieu.org <http://mjcgrieu.org> Facebook : MJC Grieu